

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS  
 --  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 3 juillet 2017.

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 26 juin, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	7	4	3

**PRESENTS** Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louïsette JECKEL, Pierre MUTELET, James VEBER, Anne BOIS  
**ABSENTS** David LALLEMANT, Marc AGAUGUE, Pascal KROKOSZ, Rachel DEBART  
**POUVOIRS** David LALLEMANT à J.Christophe PATON, Rachel DEBART à James VEBER, Pascal KROKOSZ à Michel CHALONS  
**SECRETAIRE** Olivier PASQUIER.

### 1/ Élection des délégués pour les sénatoriales 2017

A 20h26, le quorum étant atteint, le Conseil procède à l'élection du délégué titulaire de la commune pour participer aux élections sénatoriales 2017.

M. CHALONS est candidat. Un conseiller n'a pas pris part au vote. Après dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

- CHALONS Michel : ..... 8 voix

A 20h34, le quorum étant atteint, le Conseil procède à l'élection des 3 délégués suppléants de la commune pour participer aux élections sénatoriales 2017.

MM. PATON, PASQUIER et MUTELET sont candidats. Un conseiller n'a pas pris part au vote. Après dépouillement, il est constaté les résultats suivants :

- PATON J.Christophe : ..... 9 voix
- PASQUIER Olivier : ..... 8 voix
- MUTELET Pierre : ..... 7 voix

**NB :** Un conseiller municipal (Anne BOIS) quitte la séance après l'élection en donnant pouvoir à Olivier PASQUIER. Jean-Christophe PATON reprend le secrétariat de séance.

### 2/ Convention de dématérialisation de la transmission des fichiers avec l'INSEE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec l'INSEE une convention relative à la transmission des données d'état-civil et/ou des avis électoraux par internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de signer avec l'INSEE une convention relative à la transmission des données d'état-civil et/ou des avis électoraux par internet.

### 3/ Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2013-28 du 13.12.2013 validant la signature d'une convention de dématérialisation des transmissions à des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission.

Les services de l'Etat proposent de signer un avenant à la convention afin de prendre en compte la décision de supprimer les niveaux 3 à 5 de la nomenclature des actes en vigueur dans le département de la Meuse pour l'ensemble des actes transmis par voie électronique et de n'appliquer que la classification nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de dématérialisation des transmissions à des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission, portant sur la nomenclature à utiliser

Le Maire  
 Michel CHALONS

